

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001123298		1ere Gachée: 11:52 (1)		Date: 29/10/2025		ROG211025165455		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 4.50 m3		référence commande(2): 01.55.87.08.00					
client: 411984 chantier: 198409		AXIMUM			SECURITE NANCY COL5421 59092			Véhicule: M18 8x4 THIERRY	
		PR12901524-LA CHAUSSEE			14CHEMIN DE LA COTE HUART 06.80.91.52.76 51240 La Chaussée-sur-Marne			THIERRY THIERRY	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
11:40						00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJEXT1A330		EXTRUDE				XF2		CL 0,40	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C30/37	
appellation commerciale EXTRUDE Dm20 S1 CEM2 330									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP					EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480/4700			NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:					signature:				

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1